

# y-a-t-il une contradiction entre le verset 6 de la sourate Yasmine ? et le verset 15 de la sourate Israa

---

<"xml encoding="UTF-8">

Question



Dieu dit ceci au début de la sourate Yasmine: "ce coran est descendu de la part du glorieux miséricordieux afin que tu avertisses les hommes dont les pères n'ont pas été avertis..." or on lit dans d'autres passages: " nous n'anéantissons pas un peuple qu'après leur avoir envoyé un avertisseur" Comment résoudre la contradiction apparente entre ces deux versets

Résumé de la réponse

On se dit parfois qu'il y existe une contradiction entre le verset " ce coran est descendu de la part du glorieux miséricordieux afin que tu avertisses les hommes dont les pères n'ont pas été avertis " et " nous n'anéantissons pas un peuple qu'après leur avoir envoyé un avertisseur " mais en en consultant la réponse, les commentaires des exégètes et la réponse détaillée vous verrez qu'il n'y a en fait aucune contradiction entre les deux versets. En un mot, on peut dire que le 2ème verset laisse entendre que le châtiment ne descend que si Dieu a d'abord envoyé les prophètes. Or le 1er verset dit: " vos pères n'ont pas été avertis et il n'est pas question de .châtiment

Réponse détaillée

il est écrit au début de la sourate Yasmine : " les pères des gens que tu avertis aujourd'hui n'ont

pas été avertis " (si on prend la articule de négation " Mâ " en arabe comme en une marque de refus, on obtient ce sens sur lequel nous allons nous attarder). Mais il n'est pas question de châtiment pour ce groupe de gens qui n'ont pas été averti. Par ailleurs il est écrit dans le verset concerné dans la question: "nous n'anéantissons pas un peuple qu'après leur avoir envoyé un avertisseur". Il est clair qu'il n'existe aucune contradiction entre les deux versets. On peut .formuler la question d'une autre manière

Si on considère la particule " Mâ " comme un signe exprimant la négation[1] dans le verset 6 - de la sourate Yasmine, on aura ce sens : " ce sont ceux qui n'ont pas été avertis " par ailleurs il est écrit dans le verset 24 de la sourate Fâtir: " Il n'existe aucun peuple qui n'a pas reçu : d'avertisseur ". La contradiction entre ces deux versets se résout comme suit

: Sheikh Tabrishi apporte quelques hypothèses à propos du verset 6 de la sourate Yasmine -1

A - considérer le "Mâ" comme particule négative : " Avertissez le peuple dont les pères n'ont pas été avertis". En effet, ils ont vécu dans l'intervalle entre Jésus (as) et le prophète Mohammad (ç). Cela est semblable à cette parole divine: "pour qu'à travers cela tu avertisses un peuple qui n'a jamais reçu d'avertisseur jusqu'ici" et "Nous n'avons envoyé aucun avertisseur (prophète) auprès d'eux avant toi. Dans ce passage "dont les pères n'ont pas été avertis " est une phrase explétive et sert de qualificatif

B - considérer le " Mâ " comme masdar ou infinitif normal, on a alors "avertis le peuple à la " manière de l'avertissement qu'a connu leur père

C - considérer la particule " Mâ " comme pronom relatif, ce qui donne; " Avertis le peuple avec [le châtiment par lequel leurs père ont été avertis "[2

Les deux dernières hypothèses ne présentent aucune contradiction entre les deux versets. Ce sens est d'ailleurs appuyé par d'autres versets coranique tels que le verset 16 de la sourate Nisaa et le verset 24 de la sourate Fâtir. Dans ces deux versets et bien d'autres, l'envoi des prophètes est indispensable. Nous avons également des traditions et hadiths qui confirment cette interprétation: il est rapporté de l'imam Sadiq (as) : " ce verset signifie ceci : " Avertis aussi ce peuple de la manière que leurs pères dans la ont été avertis"[3] La contradiction apparente disparaît du moment où on s'appuie sur d'autres propositions du verset et sur les hadiths

Il est possible que le défaut d'avertisseur des pères dans la sourate Yasine ne concerne pas -2 les peuples d'avant; cela peut-être adressé aux hommes qui pour une raison ou une autre n'ont pas reçu l'avertissement des prophètes. En effet, dans la tradition coranique, il n'a jamais existé .de peuple sans avertisseur

Toutefois, à cause d'un quelconque empêchement, il n'est pas exclu que des personnes n'aient entendu l'appel des prophètes. Ceux-là seront excusés s'ils n'ont aucun rôle dans cette .situation

Allamah Tabataba'i affirme à propos du verset 98 de la sourate Nisaa : " le verset en question renferme ce sens que toute personne qui ignore tout de la religion a une excuse devant Dieu, pourvu qu'il n'ait rien à voir dans ce manque d'information. Dieu considère l'ignorance par rapport à la religion et tout obstacle qui empêche les idéaux religieux comme une injustice impardonnable; mais les faibles sont exclus de cette règle. Dieu accepte leur excuse qui n'est rien d'autre que leur position de faiblesse; puis il fait une présentation générale à la fois sur eux et sur d'autres personnes en ces mots : si quelqu'un n'arrive pas à éviter la restriction dont il .est victime, il est pardonné

Les faiblesses y sont compris, surtout ceux qui vivent dans les régions où la majorité de la population constituée d'impies est au pouvoir, il n'y a pas de savant auprès de qui ils peuvent

apprendre la religion, si la terreur, les menaces et les persécutions insupportables des mécréants ne leurs permettent de pratiquer librement leur religion, de même s'ils ne peuvent immigrer vers une région islamique à cause de la pauvreté, la maladie d'un handicap physique , financiers ou tout autre empêchement cette règle concerne aussi celui qui ne pense même pas qu'il existe une religion fiable avec des enseignements qu'il faut apprendre et pratiquer. Si cette personne entend la vérité et ne manifeste aucune arrogance, il n'y a pas de problème. Il en est de même pour celui pour qui quelque chose de vrai devient claire et qu'il accepte, mais la vérité elle-même demeure encore floue pour lui, il n'a pas à s'inquiéter si il n'a pas accéder à la vraie [religion pour certaines raisons].[4]

Tout ceci n'entre en jeu que si nous considérons (ceux qui n'ont pas été avertis) dont il est question dans le verset comme ceux qui n'ont pas reçu d'appel. Une interprétation compatible .avec d'autres principes coraniques

---

Al Joudoul fi l'rab il Qor'an, Mahmoud ibn Ibrahim Safi - [1]

Jawami al jâmi, Abou Ali ibn Hassan Tabrisi, vol 2, page 131, institut pour la publication du -[2] .séminaire islamique de Qom, page 1422

Nour Thaqaleyn, Abdou Ali ibn Jam, Arousi Jawzi, vol4, page 375, institut Matbou'ât -[3] ismailiyan

Tafsir al mizan, traduction persane, Mohammad Hossein Tabataba'i, vol 5, page 79 -[4]